

Délibération du 26 septembre 2025

délibération

N° 2025-43C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour les prestations de conseil et d'assistance juridique pour les besoins de Savoie Déchets

- Date de convocation : le vendredi 19 septembre 2025
- Date de publication : le vendredi 3 octobre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni le 26 septembre 2025 à 14 h 30 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 24, Nombre de votants : 26

POUVOIR DE VOTE

Yves GRANGE donne pouvoir à Daniel CARDE

Frédéric BURNIER FRAMBORET donne pouvoir à Christian RAUCAZ

JM DRIVET donne pouvoir à L. BOIRON (à partir de 15 h 30)

EXCUSES : 9

JOLY Max

SARTORI Walter

MAITRE Florian

GRANGE Yves

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

BRUNIER Thierry

CHEMIN François

ROUGEAUX Jean-Pierre

HANRARD Bernard

ABSENTS : 8

LEOUTRE Jean-Marc

BRUN Pierre

GIRAUD Murielle

RUFFIER-LANCHE René

GUIGUE Thibaut

THEVENON Raphaël

DANIS Georges

AMET Yannick

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 22

BENEVISE Marie

BOIX-NEVEU Arthur

GRILLAUD Laurent

FABRE Maryse

BLANQUET Denis

GIRARD Marc

VAN STRAATEN Nicolas

DRIVET Jean-Marc

BARBIER Marie-Claire

CARDE Daniel

TAIN Daniel

RAUCAZ Christian

ZOCCOLO Alain

DAL BIANCO Serge

VIGUET-CARRIN Françoise

CECILLE Joël

PERRIER Jean-Claude

SIMON Christian

VARESANO José

FRAISSARD Jean-Claude

SPIGARELLI Lucien

BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

FANTIN Philippe

DUNAND Marie

Délibération du 26 septembre 2025

délibération

N°2025-43C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour les prestations de conseil et d'assistance juridique pour les besoins de Savoie Déchets

Madame Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que dans le cadre de leurs activités, les services de Savoie Déchets sont amenés à consulter des prestataires de services de conseil juridique, dans divers domaines. Ces besoins en prestations juridiques sont liés à des circonstances multiples et nécessitent un délai de réaction rapide. Les prestations réalisées peuvent ainsi prendre la forme :

- Soit de simples avis ;
- Soit de consultations juridiques sommaires ;
- Soit de consultations juridiques approfondies ;
- Soit d'une assistance juridique sur des points de droit ou dans des domaines particuliers ;
- Soit d'une assistance et une représentation en justice.

Les accords-cadres à bons de commandes actuels arrivant à échéance en novembre 2025, il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation à procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commandes, conclu pour une durée maximale de quatre (4) ans à compter de sa date de notification, et pour un montant maximum de 200 000 € (tous lots confondus).

L'accord-cadre sera divisé en 2 lots comme suit :

- ✓ Lot 1 : Conseil et assistance en Droit public général
Droit de la commande publique et des contrats publics, Droit administratif général (institutions, fonction publique...), Droit de l'urbanisme, foncier, environnement
Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 100 000 € HT
- ✓ Lot 2 : Conseil et assistance en Droit social (*Droit du travail, contrats de droit privé...*)
Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 100 000 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu la délibération n°2023-40C, du Comité Syndical du 13 Octobre 2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

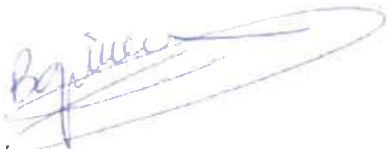
Vu le Code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation à procédure adaptée pour les prestations de conseil et d'assistance juridique ;

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commandes et tous documents y afférent.

Arthur BOIX NEVEU
Secrétaire de séance



Marie BENEVISE
Présidente

